



Un futur projet trilatéral - Tropical Timber Trade Facility (TTT)

Promotion du commerce des bois tropicaux et des produits dérivés légaux et/ou durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement de l'Afrique centrale vers les marchés internationaux en passant par la Chine

I. Contexte

Selon l'ATIBT (Association technique internationale des bois tropicaux), sur **55 millions d'hectares** de concessions forestières en Afrique centrale, **18%** sont vérifiées légales ou certifiées. **60 à 80%** des exportations de bois et de produits bois sont à destination de la Chine. Ces bois et produits bois une fois arrivés en Chine sont transformés en produits finis qui sont vendus dans le pays et sur les marchés internationaux. Annuellement, en Chine, les importations de bois tropicaux issus des pays d'Afrique centrale oscillent autour des 7 à 10 millions de m³.

Depuis juillet 2020, la Chine s'est munie d'un nouveau code forestier qui inclut en son **Article 65** qu'il est interdit d'acheter, de transporter et de transformer du bois illégal. Ce code s'applique également aux bois importés.

Introduire des contrôles crédibles de la légalité pour les bois tropicaux importés en Chine augmentera à moyen et à long termes la demande et les investissements pour la gestion légale et durable des forêts et soutiendra le commerce fondé sur des règles de base dans les pays d'Afrique centrale. Ainsi, des conditions de concurrence de plus en plus légales et équitables seront établies pour l'industrie. En outre, l'augmentation de la production de bois légal entraînera une augmentation des recettes fiscales dans les pays d'Afrique centrale et permettra à la population locale, en particulier dans les zones rurales reculées, de bénéficier d'un emploi légal.

L'augmentation de **la production de bois tropicaux légaux et durables ralentira également la dégradation des forêts et contribuera ainsi à une meilleure protection de la biodiversité.** L'augmentation de la séquestration durable du carbone qui en résulte permettra la protection du climat. La gestion forestière légale à grande échelle dans le bassin du Congo devrait accroître la demande à long terme de produits en bois tropicaux sur les marchés exigeants comme l'UE et les États-Unis et contribuera encore davantage à la conservation des forêts à long terme.

II. Objectif potentiel du futur Projet TTT

Les chaînes d'approvisionnement en bois tropicaux contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations à la conservation à long-terme des forêts, au climat et à la protection de la biodiversité dans les forêts d'Afrique centrale.

III. Potentiels résultats attendus du futur projet TTT

Le futur Projet TTT sera défini dans le cadre d'une mission de formulation avec la COMIFAC et ses Etats membres producteurs de bois. Les potentiels résultats à atteindre pourront être les suivants :

- Un soutien aux groupes de travail inter-gouvernementaux vers un cadre politique convenu sur le commerce du bois tropical ;
- Une motivation de l'industrie à travailler dans le cadre de la politique commerciale du bois tropical ;
- Une augmentation de la demande de bois tropicaux sur les marchés internationaux.

IV. A propos de la COMIFAC

La COMIFAC assure la tutelle politique du futur projet TTT. Elle est chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale. Ainsi, elle assure le suivi de la Déclaration de Yaoundé de mars 1999 et veille aussi à la mise en application des conventions internationales et des initiatives de développement forestier en Afrique centrale.

La COMIFAC regroupe 11 États-membres (l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale, la République Centrafricaine, la République démocratique du Congo, le

Rwanda, Sao Tomé et Príncipe et le Tchad) et de ses partenaires, au premier rang desquels les agences de coopération allemande : GIZ et KFW.

Depuis 1999 et la “Déclaration de Yaoundé”, les États d’Afrique Centrale se mobilisent pour protéger le bassin du Congo. La COMIFAC a déjà lancé plusieurs grands chantiers afin d’augmenter le nombre d’aires protégées, d’harmoniser les politiques nationales, de mettre en place des stratégies transnationales adéquates et cohérentes, de collecter et publier des données et de récolter des fonds au bénéfice des forêts d’Afrique centrale.

V. Coopération technique allemande

La Coopération technique allemande GIZ mandatée par le Ministère Fédéral allemand de la Coopération économique et du développement (BMZ) va accompagner la COMIFAC et les Etats membres producteurs de bois dans la mise en œuvre de ce futur projet pour une enveloppe de **06 millions d’euros**.

VI. Signataires :

- Son Excellence **Dr. Corinna FRICKE**, Ambassadeur d’Allemagne au Cameroun
- **Dr. Hervé MAIDOU**, Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

VII. Pays d’intervention

- Cameroun
- Congo
- Gabon
- Guinée Equatoriale
- République centrafricaine
- République Démocratique du Congo